
CANDIDATURE À LA PRÉSIDENTE DE L'OMVQ

INTRODUCTION

J'ai décidé de présenter ma candidature pour une raison bien simple : depuis toujours, j'essaie d'être là où je peux mieux servir la société avec intégrité. Présentement, je crois que c'est en me mettant au service de notre profession, en devenant présidente de notre Ordre.

Je suis particulièrement stimulée à l'idée de trouver des solutions durables à des défis de ma profession. J'aime écouter les parties prenantes et arriver à un plan conciliant les intérêts des parties prenantes tout en m'assurant que cela améliorera le bien de tous.

Pour faire court, allons-y avec quelques enjeux prioritaires. Élargir le bassin d'animaux qui consultent un vétérinaire, assouplir les normes minimales d'exercice en les rendant moins restrictives et plus actuelles, protéger les acquis de notre profession face à la révision de la loi sur les agronomes et la réduire le délai de traitement des plaintes au syndic (rendre l'Ordre plus performant).

Il faut un changement de philosophie qui tienne compte du fait que la majorité des médecins vétérinaires ont leur profession à cœur. Il faut être très stricts avec la pratique illégale et les professionnels fautifs. Par contre, il faut en général plus de flexibilité de la part de l'Ordre pour plus soutenir les professionnels dans leur mission et éviter qu'ils étouffent sous les normes et règlements trop stricts.

Mes expériences sont très variées et ont chacune est un atout pour accéder à la présidence de L'Ordre. Pratique (animaux de compagnie), enseignement à des TSA et producteurs agricoles, zoothérapie, formations en entreprise (prévention de morsures), maîtrise en bioéthique, comités d'éthique (humain et animal), rédaction d'articles, connaissance des autres professions, conférences, etc.

1. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #1 : Les regroupements, l'accès à la propriété des établissements vétérinaires par les médecins vétérinaires québécois et l'indépendance professionnelle.

La multiplication des regroupements d'établissements vétérinaires et la création de bannières font partie d'une nouvelle réalité bien présente. Les enjeux peuvent être nombreux. Un de ceux-ci est une potentielle diminution de l'indépendance professionnelle.

Que prévoyez-vous faire pour que cette indépendance soit conservée intacte malgré cette nouvelle réalité?

L'attrait des investisseurs externes face à l'achat d'établissements vétérinaires semble de plus en plus grand. Les lois actuelles pourraient démontrer certaines failles et permettent une ingérence de ceux-ci, pouvant créer du même coup une diminution de l'indépendance professionnelle. Que comptez-vous faire pour permettre de conserver cette indépendance tout en permettant l'ajout des capitaux dans le milieu vétérinaire?

Également, l'entrepreneuriat est fort au sein de la communauté vétérinaire, particulièrement chez la nouvelle génération qui convoite l'accès à la propriété d'établissement vétérinaire. L'arrivée d'investisseurs externes pourrait cependant restreindre cette possibilité pour les médecins vétérinaires. D'autre part, certains regroupements appartiennent à des fonds d'investissement non vétérinaires. Que comptez-vous faire pour que la propriété des établissements vétérinaires demeure aux médecins vétérinaires québécois ?

Premièrement, il faut faire bien attention d'identifier différents types de regroupements : coopérative d'achat, bannière ou groupe financé par des investisseurs non-vétérinaires.

Notre industrie, comme bien d'autres, subit des grands bouleversements. Nous sommes avant tout des médecins, pas des gens d'affaires pour la grande majorité d'entre nous. C'est peut-être pour cette raison que des gens d'affaires nous ont ciblés!

Je me pose plusieurs questions:

De quelle manière pouvons-nous outiller nos membres pour qu'ils aient plus facilement accès à la propriété d'établissement? Nos règles entourant les regroupements sont-elles assez modernes pour éviter les conflits d'intérêts qui pourraient miner la réputation de nos membres? Est-ce que le manque de ressources pousse les propriétaires à vendre à des groupes financiers par manque de relève? Je pense que nous devons nous inspirer de professions de services similaires à nous et étudier les meilleures pratiques pour

Pour ce qui est des investisseurs non-vétérinaires, je vois surtout des côtés néfastes pour le public et l'avenir de la profession. Chose certaine, il faut protéger l'accès à la propriété d'établissements par les membres de la profession.

2. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #2 : Conflit d'intérêts

L'indépendance d'un ordre professionnel devrait être au cœur des priorités d'une entité qui a pour mission première de défendre les intérêts du public. Dans cette optique, comment l'ordre des médecins vétérinaires du Québec devrait-il se financer?

Comment un ordre professionnel pourrait-il conserver l'indépendance d'agir si celui-ci reçoit du financement provenant directement de compagnies qui investissent dans l'achat

d'établissements vétérinaires ou, dans une moindre mesure, qui offrent des produits et services aux établissements vétérinaires?

Les conflits d'intérêt, c'est un sujet vaste qui est au cœur de l'éthique de notre organisation. Vous savez comme moi que plusieurs industries ont dû vérifier leurs pratiques. N'oublions pas que le mandat de L'OMVQ est de protéger le public. Il faut préserver sa crédibilité. L'Ordre ne devrait pas être financé par des compagnies qui ont des intérêts à faire valoir (produits/services) auprès des médecins vétérinaires. Le financement devrait donc provenir d'autres sources comme l'accréditation et l'inscription aux activités de formation continue et les cotisations des membres. Il est primordial de préserver la confiance du public.

3. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #3 : Rôle du syndic

Certains médecins vétérinaires expriment que le syndic agit de façon trop sectaire dans l'application de la réglementation. Croyez-vous qu'il y ait certains règlements qui vont plus loin que la simple protection du public?

Les médias sociaux sont en pleine évolution et sont devenus des incontournables comme moyens de promotion d'un établissement vétérinaire. La réglementation qui régit actuellement ceux-ci exige que tous les commentaires positifs ajoutés par le public soient retirés sous peine de sanction. Toujours dans l'optique de la mission première de l'ordre qui est de protéger le public, cette réglementation vous semble-t-elle justifiée?

Plusieurs médecins vétérinaires ont témoigné des mécontentements face aux actions et décisions de l'actuel bureau du syndic. Selon vous, des actions sont-elles de mise et si tel est le cas, qu'envisagez-vous faire à ce sujet ?

Il faut se demander si une application trop rigide des règles et normes sert ou discrédite notre profession. Rehausser le niveau de médecine est positif mais à trop vouloir contrôler, on étouffe.

Notre rôle ne serait-il pas de dynamiser la profession tout en protégeant le public de dérapages éventuels? Je le crois.

Pour ce qui est des médias sociaux, l'Ordre a fait le choix d'interpréter de manière très stricte le Code et je ne suis pas en accord. Je ne crois pas que les médias sociaux mettent en péril l'éthique des pratiques. Utilisons nos énergies à bon escient en réduisant les chasses aux sorcières. On doit aider les praticiens à faire ce qu'ils font bien : aider les gens et leurs animaux

4. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #4 : Les techniciennes en santé animale

Dans l'exercice de leurs fonctions, les techniciens en santé animale sont sous la responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires. Croyez-vous qu'il serait pertinent que les TSA soient plutôt sous la responsabilité de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec?

J'ai enseigné 10 ans aux TSA., des personnes essentielles dans nos cliniques, souvent dévouées avec des conditions salariales difficiles. Présentement, au Québec, créer un nouvel ordre professionnel n'est pas une solution envisageable. Par contre, ils pourraient être chapeautés par l'OMVQ. Selon certains, cette solution pourrait améliorer leur rétention mais elle viendrait avec son lot de complications. Nos priorités devraient être de leur offrir de meilleures conditions salariales avant de penser à leur infliger des dépenses additionnelles. Contrairement à ce qui se passe du côté humain pour les infirmiers, le rôle décisionnel des techniciens n'est pas uniforme et bien défini d'un établissement à l'autre. Il serait très difficile de définir les responsabilités professionnelles respectives des médecins vétérinaires et TSA.

5. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #5 : Reconnaissance des spécialités auprès du public ainsi que la promotion des spécialités en médecine vétérinaire.

L'Office des professions du Québec ne permet pas la reconnaissance du titre de spécialiste, à moins que celui-ci soit titulaire d'un certificat de spécialiste. Pour qu'il y ait délivrance de ce certificat, un médecin vétérinaire doit détenir un permis régulier de l'OMVQ et donc avoir réussi l'examen du NAVLE (anciennement BNE); avoir complété une résidence dans une spécialité enseignée à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et avoir réussi l'examen nord-américain d'un collège reconnu par l'*American Board of Veterinary Specialities*. Cette rigidité amène des aberrations évidentes. Quelles actions comptez-vous déployer pour faire pression sur l'Office des professions afin qu'il y ait modification de l'article 58 du Code des professions qui régit cette contrainte?

Les médecins vétérinaires spécialistes ont une importance évidente dans le maintien du bien-être animal et dans les soins apportés à ceux-ci. S'ils sont reconnus dans le milieu de la médecine vétérinaire, ils sont pratiquement inconnus de la part du public. Comment comptez-vous faire la promotion des spécialistes, de ce qu'ils apportent et de leur importance auprès du public?

Je suis d'accord qu'on devrait mieux expliquer la formation poussée que les spécialistes suivent. Il faut le faire tout en préservant la confiance des clients envers leurs généralistes. Ces derniers sont les premiers pourvoyeurs de soins et les plus accessibles, tant financièrement que régionalement. On doit agir dans le respect de la complémentarité des rôles respectifs

L'Ordre a beaucoup fait pour rehausser le niveau des soins médicaux offerts aux animaux de compagnie et c'est très bien! Il faut aussi étendre la proportion d'animaux qui reçoivent au moins les soins vétérinaires de base. Élargir le bassin de clientèle bénéficiera tant aux spécialistes qu'aux généralistes. On pourra optimiser le référencement (passage de la 1^{ère} à la 2^e ligne) en même temps que les gens consulteront aussi directement des spécialistes.

6. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #6 : Augmentation du nombre d'étudiants à la FMV.

Dernièrement, le nombre d'étudiants acceptés par cohorte par la Faculté de médecine vétérinaire s'est vu augmenté. D'un trop grand nombre de finissants résulterait un surplus de médecins vétérinaires, plus particulièrement dans le secteur des petits animaux. Ceci pourrait contribuer à une détérioration de leurs conditions de travail, élément sur lequel l'AMVQ a déployé beaucoup d'effort dans les années passées. En tant que président de l'OMVQ, quelles seraient les actions à privilégier pour stabiliser le nombre de finissants sur le marché de l'emploi?

Et quelles actions déploieriez-vous pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail des médecins vétérinaires?

La disparité des besoins des différents secteurs et régions est grande, mais certains ont un besoin pressant de relève. Dans notre société, il serait très difficile d'obliger un futur étudiant à s'engager à aller dans une certaine région ou à travailler dans un certain secteur, alors on doit en former plus pour qu'un certain nombre se dirige vers les secteurs en besoin. Je ne m'inquiète pas trop d'un excédent de vétérinaires, il y a tellement de champs d'activité que nous n'occupons pas assez! L'augmentation du nombre de médecins vétérinaires devrait être bénéfique à la qualité de vie, ainsi que l'assouplissement de certaines normes.

7. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #7 : Mobilité professionnelle

Les échanges commerciaux entre le Canada, le Québec et les pays européens forcent à ouvrir les frontières sur la mobilité professionnelle. Cette volonté politique touche également la médecine vétérinaire et davantage de médecins vétérinaires étrangers entreront donc sur le territoire québécois d'ici les prochaines années. Comment comptez-vous aborder cette question de la mobilité professionnelle?

Il y a deux situations différentes. La situation des médecins vétérinaires généralistes formés à l'étranger qui veulent pratiquer ici (présentement le NAVLE est requis) est maintenant facilitée parce que certaines écoles vétérinaires deviennent accréditées. Il est d'importance capitale de s'assurer que les médecins vétérinaires qui souhaitent pratiquer ici aient reçu

une formation de qualité, avec des critères uniformes. De plus, changer de critères nuirait à la mobilité des vétérinaires d'ici.

Le cas des spécialistes formés dans des collèges reconnus mais dont la formation initiale n'est pas reconnue traîne depuis longtemps mais est possiblement en voie de résolution avec l'Office des professions. Pour moi, il est clair qu'on doive en arriver à une résolution rapide de ce dossier.

8. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #8 : Congrès OMVQ

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec organise un congrès annuellement. Celui-ci offre un programme de formation scientifique pour l'ensemble des pratiques vétérinaires et pour les techniciens en santé animale. Selon vous, est-ce que l'OMVQ devrait continuer à organiser un congrès annuellement et, si oui, de quelle façon devrait-il le financer?

Le congrès vétérinaire québécois est le seul événement annuel qui regroupe les membres des différents secteurs. Notre membership est déjà divisé par secteurs; on a parfois l'impression de deux (ou plusieurs) mondes! Je crois à l'importance de cet événement rassembleur et je n'ai pas l'intention de l'abolir. Il est toutefois envisageable de trouver des formes de compromis et d'ententes avec les associations (journée de conférence offerte par une association dans le cadre du congrès, ententes entre associations, etc).

D'un point de vue éthique, que le congrès de l'Ordre soit financé par des commanditaires ou que celui d'une association le soit, c'est du pareil au même. La même grille d'analyse devrait être utilisée, et bien sûr, il est approprié que ça se fasse!

9. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #9 : Vision sur la loi des vétérinaires (modernisation de la loi des vétérinaires) et la loi des agronomes.

L'Ordre des agronomes du Québec convoite ouvrir la loi qui régit leur profession et, de ce fait, souhaite s'accaparer des actes jusque-là réservés aux médecins vétérinaires. Comment allez-vous gérer cette situation qui pourrait entraîner des conséquences graves à notre profession et à la protection du public?

Ce sont les agronomes qui cherchent à modifier leur loi et s'approprier des actes qui appartiennent déjà à notre profession. Il est malheureux que la situation ait évolué dans une mauvaise direction ces dernières années mais je ne crois pas qu'il soit trop tard! Il faut en faire un projet rassembleur pour l'ensemble de la profession, une occasion de se rallier. Bien sûr il y aura des coûts associés mais nous devons affirmer avec vigueur la valeur sociale de ce secteur de notre profession. Nous avons tous les atouts pour en revendiquer la reconnaissance : qualité de la formation, historique de l'exercice, expérience et expertise.

10. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #10 : Utilisation judicieuse des technologies; télémédecine

La technologie amène avec elle de nouvelles façons de faire. Une de celles-ci est la télémédecine qui amène une piste de solution aux médecins vétérinaires qui souffrent d'isolement dans les régions éloignées. Or, cette technologie constitue un enjeu important, car elle pourrait avoir de graves conséquences si celle-ci n'est pas adéquatement encadrée. Comment percevez-vous la télémédecine et de quelle manière comptez-vous encadrer cette nouvelle réalité?

La technologie ne cessera pas d'évoluer et les demandes du public non plus. La télémédecine peut ouvrir de nouvelles possibilités. Faisons l'étude des options qui s'offrent à nous de manière dynamique afin d'éviter les dérapages qui pourraient découler de notre lenteur à se pencher sur le sujet. La télémédecine entre vétérinaires peut s'encadrer plus aisément, la consultation directe est plus délicate.

En conclusion, je souhaite vous dire qu'un bon candidat à la présidence doit avoir démontré qu'il peut faire passer le bien commun avant ses propres intérêts. La mission de l'Ordre est enlignée avec mes valeurs. Ça me correspond!